



RCS : LE HAVRE
Code greffe : 7606

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LE HAVRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1995 B 00041
Numéro SIREN : 399 798 503
Nom ou dénomination : CHALUS CHEGARAY ET COMPAGNIE

Ce dépôt a été enregistré le 17/06/2014 sous le numéro de dépôt 1578

SEANES

VALELLA

LEGALE

TRIBUNAL DE COMMERCE DU HAVRE
16 RUE DU COLONEL FABIEN
76600 LE HAVRE

TRIBUNAL de COMMERCE du HAVRE
DEPOT DU 17/6/2014
RCS 95811 A1578

NUMERO DE ROLE : 2014 002807
SOUS-REPERTOIRE : 3 2014000588
OBJET : PROROGATION D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

REQUERANT : CHALUS CHEGARAY ET COMPAGNIE (SAS)
1 - 5, quai George V
76600 Le Havre

REPRESENTANT :

O R D O N N A N C E

NOUS, CHRISTIAN VALLET, PRESIDENT DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE TERRE ET DE MER DU HAVRE, ASSISTE DE LA SELARL CHASSANG LE PAGE, GREFFIERS ASSOCIES,

VU LA REQUETE QUI PRECEDE ET LES MOTIFS Y ENONCES
VU LES ARTICLES L.223-26 ET SUIVANTS, L.225-100 ET SUIVANTS, L.227-9 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE, R.225-64 DU CODE DE COMMERCE,

**PROROGEONS JUSQU'AU 31/10/2014 LE DELAI PREVU POUR STATUER
SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2013 DE LA SOCIETE :
CHALUS CHEGARAY ET COMPAGNIE (SAS)
1 - 5, quai George V
76600 Le Havre**

DISONS QU'IL NOUS EN SERA REFERE EN CAS DE DIFFICULTE

FAIT ET DONNE AU HAVRE EN NOTRE CABINET, LE 12 juin 2014
EN DEUX EXEMPLAIRES

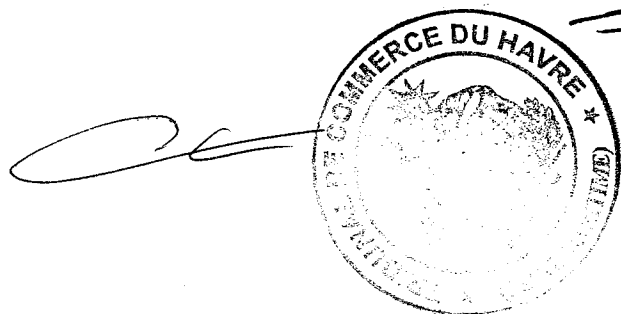
2nd ORIGINAL

NO 3 2014000588

EXECUTOIRE SUR MINUTE (ART 495 DU CPC)

LE PRESIDENT

LE GREFFIER
M. CHASSANG LE PAGE



2014-2807
3-2014-588

**Requête à Monsieur Le Président
du Tribunal de Commerce du Havre**

La soussignée :

Madame Natalie de CHALUS

Agissant en qualité de Directeur Général de la société

CHALUS CHEGARAY ET COMPAGNIE
Société par actions simplifiée au capital de 5.703.960 euros
Siège social : 1/5, quai George V - 76600 Le Havre
399 798 503 RCS LE HAVRE

A l'Honneur de vous exposer que :

ladite Société ayant clôturée le 31 Décembre 2013, les comptes de son dernier exercice social, doit réunir son Assemblée Générale Ordinaire Annuelle au plus tard le 30 Juin 2014.

Cette date ne pourra être respectée du fait de difficultés matérielles rencontrées lors de l'établissement de la comptabilité.

C'est pourquoi le requérant a l'honneur de vous prier de bien vouloir autoriser la Société qu'il représente, à bénéficier d'un délai supplémentaire de quatre mois, soit jusqu'au 31 Octobre 2014, lui permettant d'organiser dans les conditions légales la convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle des associés, en respectant les délais d'information des associés prévus par la loi.

Fait au Havre le 3 juin 2014

Madame Natalie de Chalus

Directeur Général

